

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

# DELIBERATION N°53-2019 DECISION MODIFICATIVE N°02-2019

Le mercredi 04 décembre 2019 à 18h00, le comité syndical s'est réuni à la mairie de LAROIN, sous la présidence de Michel CAPERAN.

Date de la convocation : 28 novembre 2019

## Etaient présents (18 délégués) :

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
	CAPERAN	Michel	Titulaire
COMMUNICIPATION	CHARRIER	Bernard	Titulaire
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES	DUDRET	Victor	Titulaire
	MALO	Serge	Titulaire
	PEDEFLOUS	Roger	Titulaire
	CAMDESSUS	Michel	Titulaire
	CANTON	Encarnacion	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ- ORTHEZ	LABOURDETTE	Michel	Titulaire
	LAURIO	Michel	Titulaire
	LEMBEZAT	Céline	Titulaire
	MIRASSOU	Maïthé	Titulaire
	ARRABIE	Bernard	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU	CAPERET	Alain	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY	CASSOU	Michel	Titulaire
	LAFFITTE	Jean-Jacques	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU	MASSIGNAN	Bernard	Titulaire
NORD-EST BEARN	SOUSBIELLE	Henri	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS	DUPONT	Bernard	Titulaire
PATS D ONTHE ET ARRIGANS			

## Etaient excusés et avaient donné pouvoir (2 délégués) :

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ-ORTHEZ	LARROQUE	Francis	Titulaire
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TARBES LOURDES	BEGORRE	Marc	Titulaire
PYRENEES			

#### Etaient absents ou excusés (12 délégués) :

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
	DENAX	Jean-Marc	Titulaire
	GUILLAUME	Gérard	Titulaire
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN	LARRIEU	Didier	Titulaire
PYRENEES	MORLAS	Claude	Titulaire
	SOUDAR	Bernard	Titulaire
	VERDIER	Yves	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ-ORTHEZ	ARENAS-FAJARDO	Michel	Titulaire
COMMONAUTE DE COMMONES LACQ-ORTHEZ	CAZALERE	Jean-Pierre	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY	CANTON	Marc	Titulaire
COMMONAUTE DE COMMONES DO PATS DE NAT	D'ARROS	Gérard	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT-BEARN	MADEO	Hervé	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BEARN DES GAVES	LALANNE	Patrice	Titulaire

Assistaient également à la réunion : Luc BERNIGOLLE – Technicien, Anaïs BOUTIN – Animatrice prévention des inondations, Eric LOUSTAU – Ingénieur, Julie PARGADE – Assistante administrative, Henri PELLIZZARO – Directeur, Laureen VILLOT – Responsable administratif et financier, personnels du SMBGP.

Secrétaire de séance (conformément à l'article L.2121-15 du CGCT) : Monsieur CASSOU Michel

### Objet : Décision modificative n°02-2019

Le Président indique au comité syndical que les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, à des ajustements comptables après le vote du budget primitif. Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes tout en respectant la règle de l'équilibre budgétaire.

Le Président précise que depuis le vote de la décision modificative n°01-2019 :

de nouvelles subventions ont été notifiées :

Organisme	Intitulé subvention	Montant
Agence de l'Eau Adour	Elaboration PAPI d'intention sur une année	+ 10 899 €
Garonne	Etude hydraulique Lagoin	+ 16 180 €
	Etude hydraulique Neez	+ 20 540 €
Région Nouvelle	Programme 2019 le Saubagnac	+ 3 400 €
Aquitaine	Acquisition de matériels divers 2019	+ 2 118 €

- il a été procédé à divers remboursements (Orange, Groupama) et dégrèvements de taxes :

Remboursement	Montant
Orange (trop perçu forfaits)	+ 134 €
Groupama (trop perçu assurance véhicules)	+ 155 €
Dégrèvements taxes foncières	+ 72 €

- compte-tenu de la dissolution du SIVU de l'Agle et de l'Aulouze au 31/12/2019 par transfert de l'intégralité de ses compétences au SMBGP, sa participation pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage réalisée par le SMBGP s'agissant de la réalisation du dossier de DIG ne sera pas appelée (- 2 400 €)
- certaines prévisions de dépenses doivent être ajustées à la baisse ou à la hausse (compte-tenu des montants des marchés notifiés, reports ou modifications de certains projets, etc.) :

Opération	Montant	Commentaire
Engagements SIAHBO : nettoyage	- 2 310 €	Solde non utilisé
de berges		
Nay – Rive gauche du gave de Pau	- 15 708 €	Travaux reportés
– Reprise de protections en		
enrochements		
Programme 2019 de gestion des	- 23 544 €	Solde non utilisé
atterrissements du gave de Pau		
Programme 2019 d'entretien des	+ 10 392 €	Plus-value par rapport à
protections du gave de Pau		estimation
Programme 2019 de gestion des	- 31 435 €	Solde non utilisé ou reporté
affluents du gave de Pau		
Formation QGIS	- 5 500 €	Reportée

- des crédits supplémentaires doivent être prévus pour l'opération pour le compte du Département (montant des factures supérieur aux prévisions budgétaires : + 13 000 €)
- des crédits doivent être prévus en dépenses pour l'opération pour compte de tiers 4541313 4542313 (Programme intempéries 2013) afin de procéder au remboursement de la subvention
   « Catastrophe Naturelle » en faveur de la Communauté de communes du Pays de Nay

Le Président explique que les subventions notifiées depuis le vote du budget primitif ainsi que les ajustements de programmes en cours d'année ont également une incidence sur le montant des cotisations à appeler des EPCI-FP, et qu'il convient de prévoir dans la décision modificative une baisse du montant de ces cotisations.

Le Président propose donc au comité syndical d'approuver la décision modificative n°02-2019 telle que présentée dans les tableaux ci-dessous :

### **FONCTIONNEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) – Opération	Montant	Article (Chap.) – Opération	Montant
615232 (011) - Réseaux	-62 065,00	619 (013) – R.R.R obtenus sur	134,00
		services extérieurs	
617 (011) – Etudes et recherches	- 49 198,00	629 (013) - R.R.R. obtenus sur	155,00
		autres services extérieurs	
6184 (011) – Versements à des	- 5 500,00	70878 (70): remboursements par	- 2 400,00
organismes de formations		d'autres redevables	
63512 (011) – Taxes foncières	286,00	7472 (74) - Régions 3 400,0	
		74758 (74) – Autres groupements	- 128 737,00
		7478 (74) – Autres organismes	10 899,00
		7718 (77) – Autres produits	72,00
		exceptionnels	
Total dépenses	- 116 477,00	Total recettes	- 116 477,00

#### **INVESTISSEMENT**

Dépenses Recette		Recettes	
Article (Chap.) – Opération	Montant	Article (Chap.) – Opération	Montant
1641 (16) – Emprunts en euros	2 000,00	13158 (13): Autres groupements	- 23 592,00
2031 (20) : Frais d'étude	13 246,00	1382 (13) – Régions	2 118,00
4541 (45) – 32013 : Dépenses	190 000,00	1388 (13) – Autres	36 720,00
4581 (45) – 42018 : Dépenses	- 190 000,00	4582 (45) – 52018 : Recettes	13 000,00
4581 (45) – 52018 : Dépenses	13 000,00		
Total dépenses	28 246,00	Total recettes	28 246,00

TOTAL DEPENSES - 88	231,00 TOTAL RECETTE	S - 88 231,00
---------------------	----------------------	---------------

Le comité syndical, après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**APPROUVE** les modifications prévues au budget telles que présentées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré Les jours, mois et an que dessus Pour extrait conforme

Le Président

Syndight Mixte du Halisia du

**Michel CAPERAN** 

Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 09/12/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 09/12/2019